

Le 14 mars 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-098

Politique de la ville

Elaboration du contrat de ville 2024-2029

Demande de subvention auprès de l'Etat
(plateforme DAUPHIN)

Certifié exécutoire	27 MARS 2023
Reçu en préfecture	21 MARS 2023
Publié	27 MARS 2023

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Politique de la ville » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que Roannais Agglomération a signé un contrat de ville, le 6 juillet 2015, pour les quartiers prioritaires et de veille ;

Considérant que l'évaluation du contrat de ville 2015-2023 s'est déroulée entre le mois d'octobre et décembre 2022 ;

Considérant qu'il convient de procéder, comme souhaité par l'Etat, à l'élaboration d'un nouveau cadre contractuel en matière de politique de la ville pour la période 2024-2029, qui servira de support à la future contractualisation ;

Considérant que le cabinet ENEIS by KPMG a été retenu pour conduire cette étude qui se déroulera sur une période de 4 mois, à compter d'avril 2023 ;

Considérant qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, via la plateforme Dauphin ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette étude est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES		
Nature	Montant	Origine	Montant	%
Etude	24 780 €	Subvention Etat	12 390 €	50%
		Roannais Agglo.	12 390 €	50%
TOTAL	24 780 €	TOTAL	24 780 €	100%

DECIDE

- De répondre à l'appel à projet politique de la ville de l'Etat, en déposant une demande de financement sur la plateforme DAUPHIN pour l'élaboration du nouveau cadre contractuel en matière de politique de la ville 2024-2029 de Roannais Agglomération ;
- De préciser que cette subvention de l'Etat, dans le cadre des financements politique de la ville, correspond à 50 % du coût total de l'étude conduite conjointement, soit 12 390 €, les autres 50 % étant pris en charge par Roannais Agglomération.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves Nicolin
Maire de Roanne